

## **Scission du cadre d'emploi des ingénieurs territoriaux : Le SMPS demande une transposition rapide aux ingénieurs hospitaliers**

Jérémie Sécher et Jean-Marc Novak ont alerté par courrier en date du 18 juin 2015 (voir la lettre en pièce jointe) la Direction Générale de l'Administration et de la Fonction Publique (DGAFP) et la Direction Générale de l'Offre de Soins (DGOS) de la **nécessité d'une transposition rapide des évolutions statutaires majeures pour les ingénieurs territoriaux aux ingénieurs hospitaliers.**

Le Président et le Vice-Président du Syndicat des Managers Publics de Santé (SMPS) rappellent que le corps des ingénieurs hospitaliers a été historiquement créé sur le modèle statutaire des ingénieurs territoriaux. Il en a depuis suivi les principales évolutions, souvent avec retard. **Le SMPS avait d'ailleurs formalisé en avril 2013 « 19 propositions pour rénover le statut des ingénieurs hospitaliers » pour rattraper et corriger déjà certains décalages importants.**

Depuis, et en dépit de promesses répétées, le statut des ingénieurs hospitaliers est resté en l'état.

Le SMPS souligne que l'écart grandissant entre le statut des ingénieurs hospitaliers et celui de leurs homologues de la fonction publique territoriale est un frein évident à la mobilité inter-fonction publique, objectif gouvernemental. Il se traduit en outre par un manque d'attractivité criant à l'hôpital, dont les principaux indicateurs sont les recrutements sous contrat dans des proportions importantes.

**Le SMPS rappelle que la non-transposition rapide de cette réforme statutaire constitue une difficulté pour les établissements publics de santé, au moment où la mise en œuvre de la loi de santé, et notamment des Groupements Hospitaliers de Territoire, rend la question de l'attractivité du statut des ingénieurs hospitaliers particulièrement prégnante.**

Il est indispensable de transposer dans les meilleurs délais l'esprit de cette réforme du cadre d'emploi des ingénieurs territoriaux dans la fonction publique hospitalière, tout en respectant ses spécificités. Le SMPS souligne également la nécessité d'avancer sur ce dossier dans un souci d'équité entre les trois fonctions publiques.

**Le SMPS porte, dans l'intérêt de la qualité du service public hospitalier et des prises en charge délivrées aux patients, l'exigence de bénéficier d'experts et de managers techniques de haut niveau que seul un statut à la hauteur de leurs compétences pourra attirer et fidéliser.**

\* **Contact presse** : Jean-Marc Novak, Vice-Président Ingénieurs et cadres techniques – [jmnovak.smpsante@free.fr](mailto:jmnovak.smpsante@free.fr).

**Le SMPS porte la vision des directeurs et des cadres hospitaliers, fidèle aux valeurs d'un service public de santé tourné vers l'avenir**